

CONSULTATION-ANIMATION

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN



Centrale des syndicats
du Québec

CSQ

1. Pourquoi la CSQ se positionne?

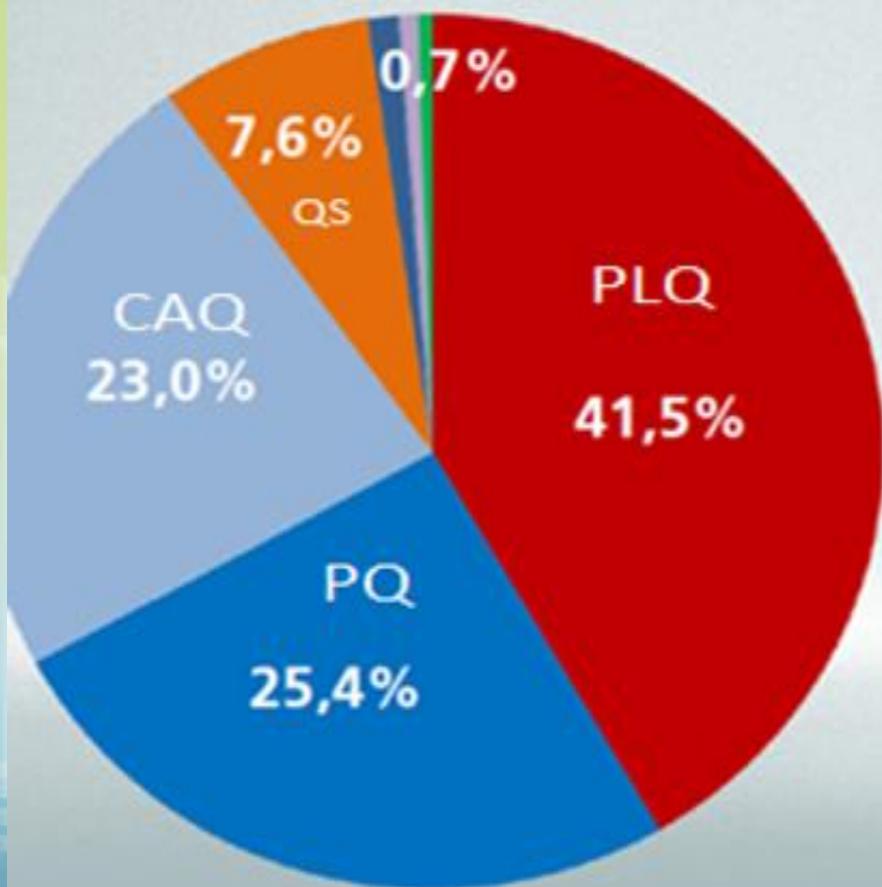
- Améliorer nos capacités d'influence
- Nos conditions de vie et de travail sont le produit de décisions politiques
- La démocratie comme valeur profonde
- Décision du Congrès 2015
- Contexte actuel inédit
 - Opportunité historique

2. Problèmes de notre mode de scrutin (suite)

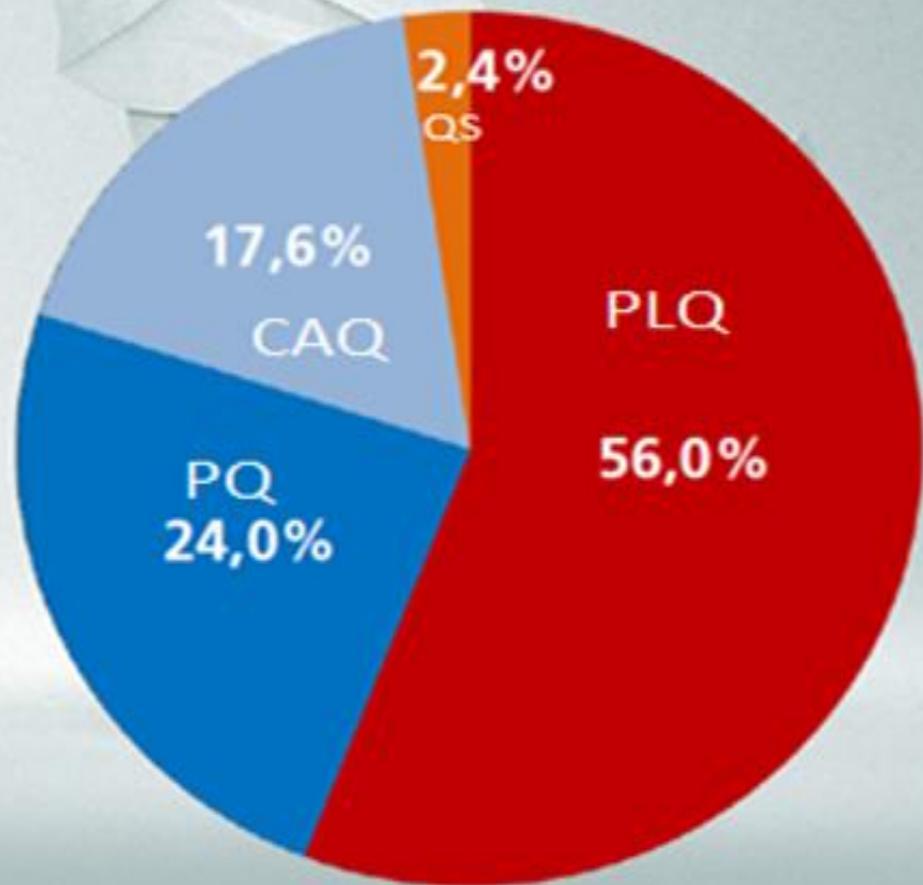
- Distorsions importantes entre le % de votes et le % de sièges
- En 2014, le PLQ, avec 41 % des votes, a obtenu 56 % des sièges et les pleins pouvoirs
- Ne permet pas l'expression fidèle des différentes tendances
- Les femmes sont historiquement sous-représentées dans un mode de scrutin majoritaire

Élections provinciales 2014

Volonté populaire
% des votes accordés à chaque parti



Composition de l'Assemblée nationale
% des sièges occupés par chaque parti



3. Démarche CSQ

- Au début des années 2000, consultation des affiliés
- Adoption de 7 principes devant nous guider dans la recherche d'un mode de scrutin :
 - Instaurer un processus de votation simple
 - Maintenir le lien entre la députée ou le député et sa circonscription
 - Refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire;
 - Viser la parité de représentation entre les femmes et les hommes
 - Favoriser l'équité de représentation pour les minorités ethniques
 - Accorder une voix politique aux Premières Nations
 - Traduire le pluralisme politique de la société québécoise

3. Démarche CSQ (suite)

- Avec ces principes, la CSQ a identifié le mode de scrutin mixte et a défendu ce modèle en commission parlementaire en 2005
- Après une présentation des enjeux au CG d'octobre 2016, de mars 2017 et cette présente consultation, une décision sera prise au **CG d'octobre 2017**

QUESTION 1

Êtes-vous d'accord avec les sept principes identifiés par la dernière consultation des affiliés?

Est-ce qu'un ou des principes vous posent problème? Pourquoi?

4. Avantages et inconvénients des modes de scrutin

A) Majoritaire :

Avantages :

- Système le plus simple
- Lien direct avec son député de circonscription
- Gouvernement stable et majoritaire la plupart du temps
- On peut voter pour une personne et pas seulement pour un parti

4. Avantages et inconvénients des modes de scrutin (suite)

A) Majoritaire :

Inconvénients :

- Distorsion entre le % de votes et le % de sièges des partis
- Châteaux forts qui ne changent jamais d'allégeance
- Faible représentation des femmes
- Faible représentation de la diversité politique;
- Nombreux votes gaspillés (non pris en compte)
- Faible taux de participation électorale (plus faible que dans les systèmes proportionnels)

4. Avantages et inconvénients des modes de scrutin (suite)

B) Proportionnel de liste :

Avantages :

- Meilleure proportionnalité entre le % de votes et le % de sièges des partis
- Meilleure représentation des femmes
- Meilleure représentation des petits partis

Inconvénients :

- Plus de gouvernements minoritaires et de coalitions
- Plus faible imputabilité directe entre les députés et leurs électeurs
- Risque d'élections de petits partis extrémistes (lorsqu'il n'y a pas de % minimum de votes pour obtenir des sièges de liste)

4. Avantages et inconvénients des modes de scrutin (suite)

C) Mixte :

Avantages :

- Permet de combiner les avantages des modes majoritaire et proportionnel
- Permet à l'électeur un choix plus nuancé avec deux votes

Inconvénients :

- Certains craignent la création de deux classes de députés (députés de circonscription et députés de liste)
- Système plus complexe avec deux votes

QUESTION 2

Parmi les modes de scrutin évoqués, quel est celui qui reflète le mieux vos convictions démocratiques?

5. CSQ : Mode de scrutin mixte compensatoire

- Système qui rejoint le mieux nos principes:
 - Reflète mieux la volonté populaire
 - Diminue les distorsions
 - Maintient le lien avec le député de circonscription
 - Même nombre de députés qu'actuellement
 - Garde constant le poids politique des régions
 - Améliore la représentation des femmes
- Consensus grandissant au Québec
- Expériences internationales réussies

Caractéristiques du modèle

- 127 députés et 77 circonscriptions :
 - 77 députés de circonscription
 - 50 députés de liste régionaux
- Même nombre de députés dans toutes les régions :
 - Ex. région de Québec actuellement : 11 comtés et 11 députés
 - Avec un mode mixte : 7 circonscriptions et 11 députés
(7 députés de circonscription + 4 députés de liste)
- L'électeur a deux votes :
 - 1 pour le candidat de sa circonscription
 - 1 pour la liste de candidats d'un parti
- Alternance femme-homme sur les listes

Caractéristiques du modèle (suite)

Le mode de scrutin mixte est dit *compensatoire* puisque l'attribution des sièges de liste vient compenser les distorsions du vote majoritaire dans les comtés

Ex. région de **10** députés (**6** députés de circonscription + **4** députés de liste)

- Le parti **A** obtient **30 %** des votes de liste, mais ne gagne que **2** circonscriptions. Il obtient, en compensation, **1** député de liste
- Au final, il a **3** députés, donc **30 %** des **10** députés de la région, ce qui est proportionnel à son % de votes obtenus

QUESTION 3

Êtes-vous d'accord avec les caractéristiques présentées d'un nouveau mode de scrutin mixte au Québec?

Mesures incitatives

- Dans la foulée d'un nouveau mode de scrutin, le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) propose de majorer l'allocation annuelle versée aux partis politiques

Ex. on hausse de 5 % l'allocation pour les partis qui présentent un certain % de candidates

- La même chose pourrait être faite pour la présentation de candidates issues des minorités ethniques

Question 4

Êtes-vous d'accord avec les mesures financières incitatives pour améliorer la représentation des femmes et des minorités ethniques?



lacsq.org